



Programme Aide d'urgence aux PME (PAUPME)

Vous êtes une entreprise de la MRC des Collines visée par un ordre de fermeture?

Les entreprises visées par un ordre de fermeture à compter du 20 décembre 2021 afin de protéger la santé de la population dans le contexte de la pandémie de COVID-19 peuvent à nouveau déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet [Aide aux entreprises en régions en alerte maximale](#) (AERAM) du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME).

Appelez un ou une de nos conseillers (ères) aux entreprises à la MRC des Collines, ils sont des experts dans le domaine et pourront vous aider à naviguer le tout.

Téléphone

819-827-0516 poste 2290

[La page Web du PAUPME](#)

[La liste des secteurs économiques visés par un ordre de fermeture \(COVID-19\)](#)